

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Défense Nationale
Commandement de la Gendarmerie Nationale
Deuxième mise en demeure n°02 avant résiliation

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant sur réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché n° 2676/0252 du 31/12/2020, portant sur la Réalisation en charpente métallique d'une Brigade Territoriale de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Laghouat, conclu avec **ETB BOUZID BAGHDAD** dont le siège social Lotissement 136 ilot cité El Hamri n°97 Sougueur Wilaya de Tiaret, cette dernière est mise en demeure N°02 pour le non-respect de ses obligations contractuelles.

A Cet effet, **ETB BOUZID BAGHDAD** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.